



Déclaration préalable de la FSU 91 au CHSCTD du mercredi 22 avril 2020

Les vacances, en cette période si inédite, ont été plus que nécessaires. Les difficultés rencontrées par les enseignants avec le travail à distance sont nombreuses : problèmes de connexion, de matériel, incivilités lors des classes virtuelles, décrochage des élèves. On ne peut négliger non plus l'impact dramatique du confinement sur la santé de tous les personnels : stress, fatigue oculaire, maux de tête, troubles musculo-squelettiques, liés à l'utilisation excessive d'écrans, charge mentale, épuisement. Un bilan des risques professionnels s'impose !

Quand le président Macron annonce le 13 avril, sans aucune concertation préalable, la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai, il fait émerger un nouveau risque professionnel, bien plus grand que les autres parce qu'il se range dans la catégorie des RPS et qu'il résulte d'une organisation du travail catastrophique et dangereuse. Comment comprendre en effet que des annonces d'une telle importance et d'une telle solennité puissent être faites aux médias avant d'être faites à la profession ? Comment comprendre le sacrifice du dialogue social aux démons de la communication ? L'intendance suivra, tel est le message irresponsable du Président auquel nous sommes sommés de répondre sans aucune réflexion préalable à cette injonction.

Quand le président Macron justifie la reprise de l'activité par la crainte des inégalités qui effectivement s'amplifient sans l'école, il humilie la profession en faisant le silence sur les politiques de restriction et d'austérité mises en place bien avant la crise sanitaire. Bas les masques ! Les difficultés rencontrées par les enseignants mettent en lumière des dysfonctionnements déjà existants qui s'ajoutent, au quotidien, à des classes surchargées et des conditions de travail peu favorables à un accompagnement efficace des élèves les plus fragiles. La crise sanitaire révèle et renforce donc une crise, tout aussi désastreuse mais bien plus ancienne : tous et toutes doivent combler des inégalités révélées par cette pseudo « continuité pédagogique », mais ancrées, en profondeur et depuis bien longtemps, dans notre système éducatif. Ces inégalités seront renforcées par la loi de transformation de la fonction publique qui vise à renforcer la précarité dans les services publics. Déjà 20 % de contractuels dans notre académie, surtout chez les personnels administratifs et de plus en plus chez les enseignants. Quelle continuité du service public pourra se construire sur ces bases ?

Quand le président Macron fait ses annonces, il affirme donc tout autre chose : la sortie du confinement pour l'école vise essentiellement à permettre une reprise de l'activité économique. Mais M. Macron oublie que cette reprise de l'activité économique ne peut se faire que dans des conditions sanitaires strictes. Le monde du travail ne doit pas, en dehors des activités essentielles, se mettre en danger et payer directement les effets de la crise

sanitaire et de sa gestion calamiteuse par le gouvernement. La sortie de confinement de l'activité au sein de l'Éducation Nationale ne peut échapper à cette règle et aux principes fondamentaux de santé et de sécurité au travail. La réouverture des écoles et des établissements est un pari risqué et contesté par nombre de chercheurs de l'INSERM. La stratégie du « stop and go », qui semble choisie est plutôt une stratégie d'adaptation à la pénurie de lits et de places en réanimation, puisque le cycle d'occupation de ces places induirait le cycle de périodes de confinement et de déconfinement. Cette option confirme une gestion comptable, même si elle s'impose en terme pragmatique. La plupart des stratégies mises en œuvre sont surtout des justifications des pénuries de masques et de tests. L'épuisement des soignants, pourtant qualifiés de héros, n'est jamais évoqué.

C'est pourquoi la FSU clame haut et fort que cette sortie du confinement ne peut se faire que sous certaines conditions, que la priorité doit rester sanitaire et que la santé des personnels, des élèves et de leurs familles doit l'emporter sur tout autre considération économique et éducative. Si sortie de confinement il y a, et qu'elle qu'en soit la date, elle doit être précédée d'une réflexion collective, rigoureuse et profonde qui garantira à tous et toutes santé et sécurité. Une sortie de confinement précipitée et trop peu préparée serait contre-productive et particulièrement dangereuse. La FSU réaffirme le rôle essentiel des CHSCT, départementaux, académique, ministériel, et ne cessera de revendiquer l'importance de leur action dans l'organisation de cette sortie de confinement. C'est à ces instances que revient la tâche de penser et de construire un cahier des charges dont la non-application engagerait des refus légitimes de reprendre le travail. Le « confinement » de leurs compétences au sein du futur CSA produira le même effet que le confinement actuel : une baisse de l'activité et de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de ses salariés.

Rappelons que les personnels accueillant jusqu'à maintenant les enfants des personnels soignants, les personnels administratifs en EPLE ou en services déconcentrés ainsi que les cadres, n'ont pas été équipés des EPI indispensables. Au cours des mois mars-avril, un nombre important de personnels administratifs (notamment les agents comptables, gestionnaires qui ont assuré la continuité administrative des EPLE et de la DSDEN, ainsi que les agents travaillant dans les Services de mutualisation des salaires des AESH et AED) ont été obligés de venir travailler en présentiel dans les établissements ou les services, sans désinfection de leur bureau, sans aucun élément de protection mis à leur disposition, sans aucune consigne de prévention. L'horizon de la date du 11 mai a provoqué une nouvelle vague d'injonctions visant les personnels administratifs, qui sous prétexte d'anticipation de la réouverture des écoles annoncée par le Président de la République, se voient parfois, dès le 20 avril, contraints de se rendre à nouveau dans ces établissements et services, en présentiel. En effet, ils n'ont aucune possibilité de télétravail alors que leurs missions, trop souvent pas assez mises en valeur, sont fondamentales. L'État ne devrait pas envoyer en mission de service public des agents sans les équiper des protections adéquates au motif qu'il n'en dispose pas. Le plan de continuité des services administratifs était indispensable pour réaliser les opérations les plus importantes comme la paye et certaines opérations de gestion, Pour autant il a souffert des mêmes approximations et des mêmes manquements de l'employeur, exposant ainsi les personnels concernés à des risques inacceptables ou des pressions insupportables dans un tel contexte. Il est temps de rappeler que la bienveillance est faite d'actes et non de seules intentions. Nous exigeons qu'une attention particulière soit portée à ces agents et que soit rappelé que la sortie de confinement est prévue à partir du 11 mai. De ce fait, l'accompagnement des

personnels administratifs qui auront à se rendre dans leur établissement avant le 11 mai doit faire l'objet d'une surveillance accrue du rectorat.

Une fois de plus défaillant quand il s'agit de protéger tous ses agents, notre ministère n'a donc rien fait pour anticiper une crise prévue, occupé qu'il était à son calendrier de réformes impératives. Ce manque de matériel n'a pourtant pas empêché les personnels de faire leur travail ou d'être volontaires au risque de porter atteinte à leur santé. Les masques qui étaient en cours d'acheminement jeudi 2 avril sont-ils disponibles dans notre département à la rentrée du 20 avril, dans tous les établissements et services où travaillent les personnels administratifs, dans toutes les écoles où un accueil est assuré ? Le gouvernement prépare par ailleurs la mise en place d'une « prime » qui serait versée à quelques-un.es dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Les collègues qui se sont mobilisé-es l'ont fait par solidarité et non par cupidité. La FSU dénonce fermement le versement de ces primes. C'est à la fois injuste et inégalitaire car tout le monde n'a pas pu se porter volontaire pour plusieurs raisons : santé fragile (ou celle d'un proche, d'un parent ou d'un enfant), garde de ses enfants, peur du virus.... Cette prime, comme le reste, n'est qu'un instrument de management qui culpabilise et renforce les RPS. Si elle vient reconnaître une implication spécifique, la logique d'une prime conduirait aussi à hiérarchiser et mesurer l'engagement pour savoir qui la mériterait ou pas, avec des missions et dans des contextes de travail très divers. L'heure n'est pas à la division !

Plus largement, ce sujet pose l'indispensable reconnaissance de tous les métiers fortement mobilisés aujourd'hui, par des mesures qui devront intervenir dès la fin de la crise sanitaire. Plus que jamais, nous avons besoin d'une force collective, de services publics en capacité de répondre à toute la population au quotidien comme en cas de crise, avec des fonctionnaires engagé.es pour l'intérêt général. Ce nouveau pacte sociétal devra se baser sur une véritable redistribution des richesses pour répondre aux urgences sociales et écologiques. Alors oui, préoccupons-nous de la sortie de confinement, de l'après-confinement, mais faisons de ce déconfinement l'occasion de construire une véritable politique de prévention dans l'Éducation Nationale ! Valorisons ensemble des ruptures avec les politiques néolibérales à l'œuvre, participons à l'élaboration d'une nouvelle donne économique et sociale. Préparons la sortie de confinement, oui, mais préparons surtout la rentrée 2020, en garantissant la santé à tous les personnels pour offrir à tous les élèves confinés et décrocheurs les moyens de s'inscrire pleinement dans un nouveau modèle éducatif, plus juste et plus émancipateur.